

- Représente le pays lors d'évènements et de rencontres internationales
- Dirige un des 7 départements.

- Mandat de 1 an non renouvelable immédiatement

- Saisir le conseil constitutionnel, nommer le président et 3 de ces membres
- Nomme le Premier ministre et les autres ministres, ainsi que des emplois civils et militaires
- Chef des armées, peut déclarer la guerre
- Pouvoir de dissoudre l'assemblée nationale et droit au référendum.

- Considérer comme l'homme le plus puissant de la Terre
- Constitutionnellement très limité dès 1776 à cause de la crainte de voir émerger une nouvelle monarchie
- Commandant des forces armées mais le congrès (représentant et sénat) contrôle constamment ses pouvoirs
- Sous le contrôle du congrès (branche législative) et sous le contrôle de la cour suprême (branche judiciaire)

- Mandat de 5 ans renouvelable consécutivement 1 fois

- Nommer et révoquer des ministres

- Même pouvoir que les 6 autres conseillers fédéraux
- Voix qui compte double lors d'égalités

- Être le garant de la Constitution
- Arbitre
- Garant de l'intégrité nationale et du territoire

- Mandat de 5 ans renouvelable 1 fois (consécutivement ou non)

- Engager les relations internationales du pays

- Mandat de 4 ans renouvelable 1 fois (consécutivement ou non)

- Représentant
- Tâche de notaire
- Signe les lois

- Aucun pouvoir
- Réaction au Grand pouvoir du président du Reich (Hindenburg), élu par le peuple, qui pouvait nommer le chancelier seul.

- Fixer les grandes orientations

- Mandat de 4 ans renouvelables

- Chef d'État
- Commandant des armées
- Chef de l'exécutif et chef du parti dominant dans le parlement.

- Très étendus
- Nomme le premier ministre
- Chef des armées
- Peut dissoudre le Parlement

- Depuis 2020 Mandat de 6 ans et maximum de 2 mandats (consécutivement ou non) sans prendre en compte les mandats précédents

Régime présidentiel lié à un régime parlementaire

Régime présidentiel

Régime semi-présidentiel

Régime semi-présidentiel

Régime parlementaire